

RISQUE PLOMB Préalable - Opérateur de chantier - INITIAL

Objectifs pédagogiques :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention en présence de plomb.- Mettre en œuvre pour toute intervention en présence de plomb des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des consignes de l'encadrement.

Prérequis des participants :

- Aptitude médicale
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire.
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé risque CMR, Formateur amiante sous-section 4 et plomb.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- - Méthodes pédagogiques : Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
- Matériel pédagogique : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie).

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, bilan de formation.

Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

CONTENU DE LA FORMATION

Caractéristiques et propriétés du plomb et ses effets sur la santé (plombémie et saturnisme)
Les exigences de la réglementation Interdiction du plomb
Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition
Droits individuels et collectifs.
L'identification du plomb
Produits et dispositifs susceptibles de contenir du plomb
Méthodes de réduction d'émission de fumées et poussières de plomb.
Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
Alerter l'encadrement de la présence éventuelle de plomb
Procédures de contrôle
Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :
Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales
Durées maximales d'intervention en zone confinée
Procédures de décontamination du personnel et des équipements
Procédures d'entrée et de sortie de zone
Consignes d'hygiène dans les bases de vie
Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
Les équipements de protection
Rôle des équipements de protection collective
Limites d'efficacité et durées de port en continu
Utilisation selon les consignes établies
Détection de dysfonctionnements.
Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir du plomb
Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération fumées et poussières de plomb et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'appliquer un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant du plomb.

Recyclage préconisé tous les 3 ans après la formation initiale.